# **Comité Commun « Économie » du 13 février 2020**

## Projet de procès-verbal

# Secrétaires Permanents

De Leeuw Hilde

Delfosse Jean-Marc

# Candidats délégués (présents)

Bessemans Marie-Rose (E8 – Liège)

Brasseur François (E2)

De Bruyn Martine (S2)

Dhadamus Kristiaan (E7)

Dumoulin Robert (S2)

Ferdinand Christian (E4)

Lescrauwaet Jeroen (E7)

Teerlinck Piet (E7 – Gent)

Van Ootegem Michael (E7)

Van Troyen Valerie (S1)

Vissers Sabine (E8)

# Candidats non présents (mais excusés)

De Mol Gunther (NBN)

De Ridder Anja (S3)

Lemmens Patricia (E8 – Charleroi)

Szöke Miklos (S2)

Vandamme Anneke (CCE-CRB)

Van Isterdael Ivo (CREG)

(d’autres noms éventuels seront à communiquer par Hilde De Leeuw au président)

# Création du Comité Commun « Economie » 2020-2025

Tous les cinq ans, les comités sont renouvelés, dans la perspective du Congrès de la CSC-Services Publics. Il n’y a des élections auprès des affiliés que quand le nombre de candidats est supérieur au nombre de Délégués à pourvoir.

En conséquence, tous les candidats délégués – présents ou excusés – dans la liste de la première page sont nommés Délégués.

Le but premier de cette réunion est dès lors d’organiser le Comité Commun du Secteur IV (« Économie »)

# Élection du Président

Jean-Marc Delfosse demande s’il y a des candidats.

François Brasseur présente sa candidature. Devenu militant en 2013 et président du Comité Commun 2015-2020, il a davantage porté l’accent sur les dossiers collectifs. Son souci a été de stimuler le militantisme. Au-delà du Secteur IV, il a entretenu des contacts avec la CSC, mais aussi avec le MOC et a suivi divers dossiers internationaux, notamment les accords de libre-échange.

François évoque le fait que depuis 2015, les conditions de travail au SPF Économie ont sensiblement évolué et quelques dossiers (quelquefois sensibles) ont été traités : l’aménagement des lieux de travail (projet *EWOW*), cuisine, les *timesheets* et le pointage. Les positions qu’il a défendues visaient à assurer l’égalité de traitement, ainsi que le maintien de conditions de travail acceptables. À défaut d’avancées, il a fallu souvent lutter pour éviter des reculs (Cf. dossier emblématique de l’horaire variable). Il évoque enfin l’importance du statut et de la recherche de l’équivalence de droits entre contractuels et statutaires.

Pour François, il est également très important de savoir ce qui se passe dans les autres entités du Secteur IV, comme la CREG, le Conseil Central de l’Économie, le Bureau Fédéral du Plan ou le NBN.

Comme méthode de travail, il se propose de créer des groupes de travail, comme par exemple pour le Service Social. Il est dès lors important que les membres du Comité Commun apportent leur contribution, et lui fassent connaître ce qu’ils souhaitent faire au sein de l’équipe de Délégués.

La candidature de François est saluée par Christian Ferdinand, puis François Brasseur est élu président du Comité Commun par acclamations.

# Élection du Vice-président

Il est d’usage que le vice-président soit désigné parmi les Délégués de l’autre rôle linguistique.

Hilde De Leeuw demande s’il y a des candidats.

Jeroen Lescrauwaet présente sa candidature. Il a été vice-président depuis 2017 (suite à la pension de Hugo Vanbellinghen) et est actuellement président du conseil d’administration de l’asbl « Service Social ». Son ambition est de servir les militants et affiliés et de mieux communiquer avec eux, de leur transmettre des informations utiles du Sous-Secteur « Fédéral » (par ex. par mail).

Jeroen pense avoir formé un excellent tandem avec François Brasseur. Il se féliciterait de pouvoir continuer cette expérience.

Jeroen Lescrauwaet est élu vice-président du Comité Commun par acclamations.

# Désignation d’un secrétaire

De 2010 à 2015, le Comité Commun avait deux secrétaires (De Troch / Chaubiron), mais aucun des deux n’avait été élu comme délégué en 2015 [[1]](#footnote-1). Dès lors, au début de chaque réunion, le Président demandait qui se portait volontaire pour rédiger les procès-verbaux. Vu son expérience, Wies De Troch s’en chargea le plus souvent, même après son départ à la pension.

Jean-Marc Delfosse indique avoir reçu la candidature de Robert Dumoulin.

Robert souligne qu’il a parfois été malaisé de dégager les points discutés en Comité Commun qui méritaient un suivi urgent auprès de l’Autorité. Il a dès lors pour souci de veiller à distinguer les points de suivi.

Il se déclare disposé à établir progressivement un tableau de référence (par exemple, sous la forme d’un site) pour mettre en regard les obligations légales auxquelles est soumis l’employeur, les droits des militants et des collègues de travail, ainsi que les procédures et techniques syndicales.

Le vice-président remercie Robert Dumoulin pour sa candidature et salue ce qu’a fait Wies De Troch les années précédentes.

Le Président signale que Anja De Ridder est disposée à prendre également des notes et contribuer ainsi à la rédaction des procès-verbaux en néerlandais.

# Délégués pour le Comité du Sous-Secteur « Fédéral » (1N+1F)

Pour ce qui est de l’Aile N, Jeroen Lescrauwaet est désigné Délégué.

Michael Van Ootegem est désigné comme son suppléant.

Pour ce qui est de l’Aile F, puisque deux candidats se présentent, un vote à bulletin secret est organisé. François Brasseur obtient 7 voix et Christian Ferdinand 1 voix. Il y a par ailleurs 2 abstentions.

En conséquence, François Brasseur est désigné Délégué.

Christian Ferdinand est désigné comme son suppléant.

# Délégués pour le Comité du Sous-Secteur «  Bruxelles » (3N+2F)

Pour ce qui est de l’Aile N, Valerie Van Troyen, Michael Van Ootegem et Sabine Vissers sont désignés Délégués. Hilde vérifiera si Gunther De Mol et Ivo Van Isterdael peuvent être suppléants. Sinon, Jeroen Lescrauwaet le sera.

Pour ce qui est de l’Aile F, François Brasseur et Christian Ferdinand sont désignés Délégués.

# Délégués pour les comités du sous-secteur des autres régions

Il s’agit des comités qui regroupent les délégués qui sont affectés ailleurs qu’à Bruxelles, ou à leur centrale d’affiliation. Ex. Anvers, Liège, Gand, Namur, …

Hilde indique qu’elle a pour politique de ‘protéger’ les petites entités (p. ex. CREG, NBN, …) en leur assurant une place de délégué dans le comité de leur centrale d’affiliation, dans la mesure où les grandes entités (SPF) sont de toute façon déjà bien représentées aux niveaux « Fédéral » et « Bruxelles ».

Ces comités seront constitués (renouvelés) en mars/avril 2020.

# Formation des Délégués

La formation de base (« *délégué* ») sera d’office proposée à Anja De Ridder, Michael Van Ootegem, Martine De Bruyn et Miklos Szöke.

Valérie Van Troyen demande à pouvoir suivre une formation « *prévention* ».

Hilde demande qu’on la contacte pour s’inscrire à la formation « *défense de collègues* »

Jean-Marc indique qu’une formation sera bientôt organisée pour les présidents et vice-présidents de comités sur les techniques de gestion de comités.

# Préparation du Congrès 2020

Le Congrès a lieu tous les cinq ans. Le prochain aura lieu à Bruxelles les 26 et 27 novembre 2020, avec pour thème « Digitalisation ». Des groupes de travail vont se constituer pour examiner les tendances et applications, la pertinence des pouvoirs publics à l’avenir, l’évolution des conditions de travail et le rôle à jouer par les syndicats.

Les instances doivent dès lors être en ordre de bataille en juin.

# Autres actualités fédérales

Les administrations locales mènent en ce moment une action contre les privatisations et les changements de contrats qu’elles risquent d’entraîner. Rien qu’en Flandres, 440 emplois seraient menacés.

# Actualité du Service Social

Le vice-président (et président du CA) indique que l’asbl dispose de liquidités pour environ 400 000 €, mais que S1 ne lui détache plus de personnel et que S2 ne lui accorde plus de subside puisque le Ministre Peeters lui a retiré délégation.

Le principe sur lequel les administrateurs désignés par la CSC – Services Publics (Jeroen Lescrauwaet, François Brasseur et Robert Dumoulin – Geert Bert ne venant plus aux réunions) se fondent, c’est l’exigence que l’argent disponible doit revenir au personnel (+ membres de la famille). Les positions des autres syndicats ne sont pas en contradiction avec cela, la CGSP voulant cependant en finir au plus vite (au besoin en liquidant les actifs par des chèques), alors que le SLFP souhaite que l’asbl survive sous forme d’une « amicale », par exemple en menant de nouvelles actions et en reconstituant ses réserves de 400.000 € par des actions qui procurent des recettes (sur le modèle des organisations AEZ).

Christian Ferdinand rappelle son idée d’un « chèque », non pas sur le modèle de la CGSP, mais pour inciter les collaborateurs à utiliser l’économie collaborative. C’est un moyen de faire vivre la nouvelle valeur (« Durabilité ») inscrite dans le contrat d’administration du comité de direction.

Hilde rappelle qu’un chèque n’est juridiquement (fiscalement) pas possible pour une asbl. Par exemple, une réduction sur le prix d’achat de GSM a été interdite. Christian en convient, mais rappelle les mérites de son idée d’un incitant (prime).

Robert Dumoulin est séduit par l’idée d’une action complémentaire de ce type pour ancrer cette nouvelle valeur du SPF dans le quotidien des agents.

Robert revient cependant sur les chiffres des actions sociales 2019 qui ont été communiqués lors du CIC/TOC de la veille (12.02.2020) et les commente succinctement : manque d’information au personnel pour ce qui est de l’assurance hospitalisation, réduction du nombre de prêts (41.163 € en 2014 🡪 3.996 € en 2019), ce qui tend à montrer que le SPF ne vient plus en aide au personnel qui a des problèmes de fins de mois ou qui subit un accident de la vie. Il rappelle son plaidoyer pour que l’aide aux niveaux B, C et D soit privilégiée.

Madame Vervenne (DG S1) a promis l’organisation d’une concertation sur les aides sociales et il convient donc de s’y préparer via le conseil d’administration.

De toute évidence, Robert rappelle que la décision stratégique d’allouer les liquidités dans tel ou tel domaine ne pourra se prendre qu’avec l’aval de l’assemblée générale. L’assurance responsabilité des administrateurs ne couvre de toute évidence pas la responsabilité de liquider les fonds.

|  |
| --- |
| **Calendrier opérationnel** (latest update : 28.02.2020) |
| Brainstorming sur les aides possibles | CA du 20.02.2020 |
| Faisabilité des aides(quand ? combien ? qui ? comment informer ?) | Bureau du 12.03.2020 |
| Clôture des comptes 2019 | CA du 19.03.2020 |
| Préparation de l’AG | (en interne CSC-SP) |
| Assemblée Générale | juin 2020 |

# Divers

Christian Ferdinand propose que le syndicat (éventuellement en Front Commun) demande qu’une analyse de risques psychosociaux soit menée à S1, sur le modèle de celle qui a eu lieu il y a quelques années à E6.

Sabine Vissers alerte sur les files qui se forment au restaurant. Il semble que celles-ci soient dues aux externes, qui peuvent entrer dans les mêmes conditions (prix) et aux mêmes heures que le personnel. Robert Dumoulin indique qu’un contact va avoir lieu à ce sujet entre S2 et *Sodexo*. Il est convenu de faire le point à l’issue de ce contact et de voir ce qui, éventuellement, pourrait être dit sous l’angle syndical lors du prochain CCB2.

|  |
| --- |
| **Calendrier opérationnel** (latest update : 06.03.2020) |
| Bilatérale S2/Sodexo | 27.02.2020 |
| Point « Divers » à faire ? | CCB2 du 16.03.2020 |
| Point de situation | Prochaine réunion du Comité Commun |

Il est précisé qu’actuellement, S1 détache 11 personnes et Sodexo en emploie 3. Sur la suggestion de Valérie Van Troyen de plaider pour que le personnel détaché soit affecté à d’autres tâches (p. ex. accueil), il est rappelé que le cahier de charges porte sur la période {octobre 2017 – septembre 2021}, ce qui permet à *Sodexo* de ne pas augmenter ses tarifs et coûts d’exploitation. Robert Dumoulin pense cependant qu’il est très peu probable que le cahier des charges *Sodexo* soit modifié pour ce qui est des ressources humaines.

Le président effectue un débriefing du CIC/TOC du 12.02.2020 :

1. le règlement des aides sociales a reçu de nous un avis favorable ; ce qui est frappant toutefois, en préparant ce TOC, c’est que les moyens d’action de S1 ont été augmentés ces dernières années (disparition du Service Médical, subvention à l’asbl) et que les actions menées restent inférieures à ce que réalisait l’asbl ; nous avons fait une déclaration interprétative qui confirme qu’à l’avenir également, les aides sociales resteront dues au personnel qui a été détaché du SPF auprès de l’ABC ;
2. dans le tour de table, nous avons rappelé que les modalités de récupération des heures supplémentaires doivent faire partie du Règlement de Travail ; et que, donc, le Règlement de Travail (RT) doit être renégocié sur ce point, si l’Autorité le désire ; Madame Vervenne s’est déclarée disposée à passer en revue toutes les dispositions du RT qui mériteraient d’être réexaminées par le CIC/TOC ;
3. nous avons également soulevé la question de la confidentialité des lettres ; Monsieur Massant a indiqué que, de son point de vue, le courrier entrant est présumé professionnel et que l’instruction générale qui est donnée, c’est de l’ouvrir ; Madame Waterbley a suggéré d’inviter les tiers à mentionner « Privé » de façon visible sur les enveloppes ; Jean-Marc Delfosse a rappelé que le courrier syndical n’est, quant à lui, pas professionnel, du moins pas au sens où Monsieur Massant l’avait indiqué ;
4. enfin, nous avons signalé que la concertation n’a pas eu lieu concernant le plan de mobilité avant la *deadline* fixée par la Région de Bruxelles-Capitale (29.02.2020).

|  |
| --- |
| **Calendrier opérationnel** (latest update : 02.03.2020) |
| PV du CIC/TOC du 12.02.2020 | transmis par Cl. Denis le 02.03.2020 |
| Points du RT à renégocier | suivre les notifications du Com. Dir. |

Robert Dumoulin souhaiterait parler des deux sujets suivants lors de la prochaine réunion du Comité Commun :

1. « Organisation d’un service médical et d’assistance psychosociale » - ce libellé figure au Point 5.4.4.5. du Plan de Management de Madame Vervenne ; comme chacun sait, ces services ont été démembrés et S1 a récemment perdu du personnel (Delcart, Tatti, Van Aerde) ; le Plan de Management se veut néanmoins très ambitieux ; ne pourrions-nous pas anticiper et faire des suggestions (voire un ‘cahier de revendications’) pour le personnel dont nous défendons les intérêts ?
2. « Réinvestissement des gains d’efficience » - ce libellé figure à l’article 13 du contrat d’administration : « art. 13 : *Le gouvernement fédéral s’engage à laisser à disposition du SPF les gains d’efficience qui auront été démontrés. Ceci sera déterminé de commun accord entre les parties contractantes* » (= Com. Dir + Ministre) « *sur base des informations disponibles qui auront été contrôlées et approuvées par l’Inspection des Finances*  » ; prochainement paraîtront dans l’Aperçu 2020 (= rapport annuel du SPF) les chiffres des crédits réellement liquidés en 2019, qui montrent que de substantiels gains d’efficience ont été réalisés ; ne pourrions-nous pas anticiper et faire des suggestions (voire un ‘cahier de revendications’) en matière de priorités de recrutements – notamment, par exemple, pour conjurer le risque d’avoir à terme une ‘armée mexicaine’, à la suite de la politique de promotions et de non-remplacement des niveaux C et D et dans la perspective du vieillissement de la pyramide des âges du SPF ?
1. En 2015, il y avait en effet plus de candidats que de places de délégués, de sorte que les affiliés avaient voté par correspondance. [↑](#footnote-ref-1)